

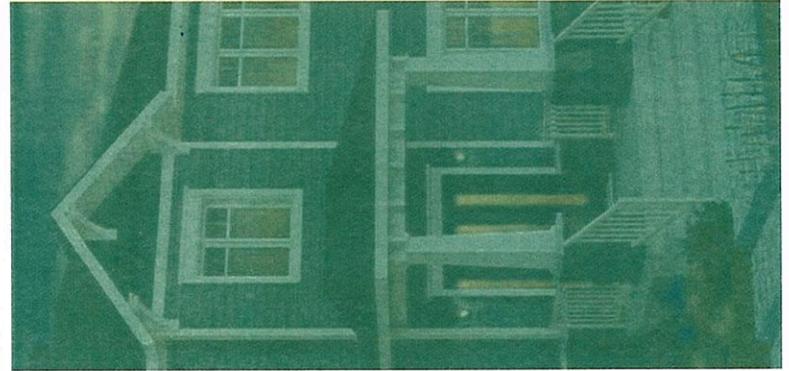


## Programme jeunesse **Desjardins**

Faites affaires avec **le plus grand**  
prêteur hypothécaire au Québec  
et trouvez, sous un même toit,  
**l'ensemble des produits et services**  
reliés à l'habitation!



**ACCESSION  
PREMIÈRE  
PROPRIÉTÉ**  
• 18-40 ans

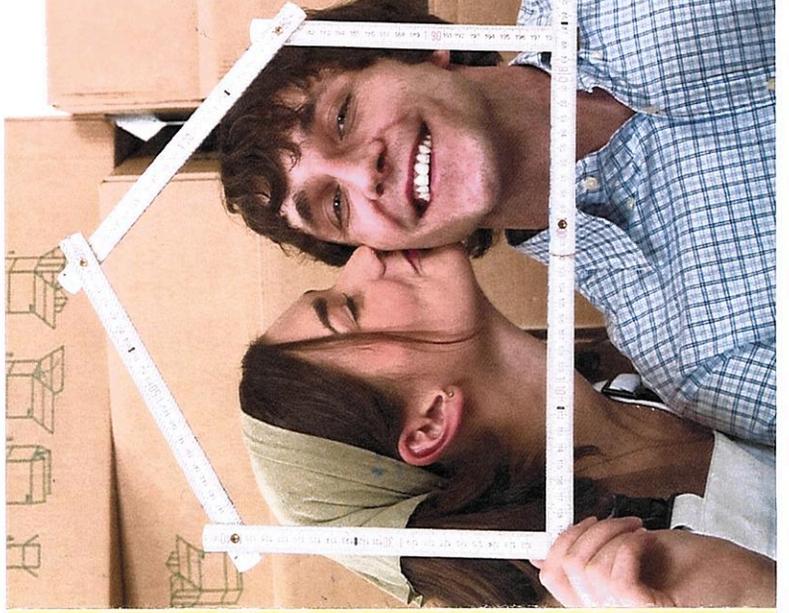


### **Caisse du Bas-Saguenay**

2 centres de services  
un seul numéro :

**418 272-2550**

- > L'Anse-Saint-Jean :  
243, rue Saint-Jean-Baptiste
- > Petit-Saguenay :  
61, rue Dumas



**Desjardins**  
Caisse du Bas-Saguenay

Coopérer pour créer l'avenir



**Desjardins**  
Caisse du Bas-Saguenay

Coopérer pour créer l'avenir

# 2 000 \$ en argent

Grâce à la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay, vous pourriez recevoir une subvention en argent pouvant atteindre un montant de 2 000\$, s'ajoutant aux promotions courantes, à l'achat de votre première maison.



Ce programme est une initiative visant à favoriser l'établissement des jeunes au Bas-Saguenay. En facilitant l'accès à la propriété, la caisse Desjardins du Bas-Saguenay souhaite appuyer le milieu dans ses efforts visant la diminution de l'exode de la population et des jeunes en particulier.

*Voilà une autre preuve que chez Desjardins, l'argent est toujours au service des gens. Jamais le contraire!*

Subvention de base  
1 000 \$

Subvention pour enfants de moins de 18 ans  
500 \$ par enfant

Subvention maximale  
2 000 \$

*Jamais il n'aura été aussi payant de s'établir, ici, au Bas-Saguenay!*

## Conditions d'admissibilité au programme

- > Être âgé de 18 à 40 ans;
- > Être membre de la caisse Desjardins du Bas-Saguenay;
- > Acquérir une résidence dans les municipalités de L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay ou Sagard;
- > Contracter une prêt hypothécaire à la caisse d'un montant minimum de 50 000\$;
- > S'engager à maintenir son prêt pour une période minimum de 6 ans;
- > Démontrer que l'immeuble acheté sera utilisé à titre de résidence principale;
- > Ne jamais avoir été propriétaire d'une résidence;
- > Avoir un revenu familial admissible inférieur à 70 000\$

# La ristourne collective

**Une distinction coopérative unique!**

La ristourne, c'est comme de l'argent qui vous tombe du ciel! Votre caisse peut vous verser une ristourne à la fin de son année financière à partir des excédents qu'elle aura réalisés. Qui prendra la décision?

Les membres, lors de l'assemblée générale annuelle de votre caisse. Voilà un des avantages d'être membre du plus grand groupe financier intégré de nature coopérative au Canada.

La ristourne que vous recevrez dépend directement du volume des affaires que vous faites avec votre caisse au cours de l'année. Autrement dit, plus vous utilisez les produits et services de votre caisse, plus c'est payant!

**Une subvention pouvant atteindre 2 000 \$, des taux plus qu'avantageux et une ristourne. Voici ce que vous offre votre caisse afin de rendre plus accessible votre rêve de devenir propriétaire!**



**Les nouveaux propriétaires bénéficieront pour une période d'un an, d'une gratuité au niveau de diverses activités municipales (terrain de jeux, accès à la piscine, à l'aréna, etc.) et pourront également profiter de la politique de gratuité de la station du Mont-Édouard pour les 13 ans et moins.**



**Desjardins**  
Caisse du Bas-Saguenay

Coopérer pour créer l'avenir